

remboursement systématique de la dette. Le résultat c'est que, durant des années, le ministre s'est trouvé à disposer de centaines de millions de dollars. Comment peut-on réellement économiser dans une pareille situation?

Le troisième moyen du Gouvernement c'est l'achat à tempérament, dont j'ai déjà parlé. Je me bornerai à répéter que la mesure adoptée en septembre dernier est inefficace, comme le sont aussi les règlements, et qu'on est en train de présenter de nouvelles mesures et de nouveaux règlements.

Nous passons maintenant à un remède, nouveau et intéressant: les nouveaux règlements sur la dépréciation, dont on a dit qu'ils sont un "ferme obstacle" à l'expansion. Le droit de déprécier les biens durables acquis après le 10 avril dernier, est supprimé à l'égard d'un grand nombre de produits. Certaines catégories de biens sont exceptées automatiquement et certaines autres catégories le sont lorsque le ministre du Commerce (M. Howe) les déclare admissibles.

Ce règlement appelle des commentaires. Tout d'abord, il indique qu'on délaisse enfin la politique d'expansion inflationniste. Au lieu d'accorder une double dépréciation, on recherche l'effet contraire en suspendant pour quatre ans le droit de recourir à la dépréciation. On est allé d'un extrême à l'autre. Il nous faut reconnaître que la poussée économique à laquelle le Gouvernement a donné de l'ampleur est devenue si forte qu'il fallait à tout prix la contenir et que le moyen extraordinaire qu'on a choisi peut avoir de bons résultats. Le sort est ironique: il y a trois ans, on accordait double dépréciation; aujourd'hui, on suspend pour quatre ans le droit de recourir à la dépréciation. Les entreprises qui doivent à tout prix procéder à une expansion en souffriront, car sauf exceptions, elles verront leurs impôts s'accroître grandement.

Autre aspect peu satisfaisant: le ministre du Commerce obtient de nouveaux pouvoirs. Je ne reviendrai pas sur la question, dont il aime tant entendre parler. Il est intéressant de noter toutefois que le *Star* de Montréal, qui n'a pas ménagé son approbation au sujet de l'accroissement des pouvoirs du ministre, déclare maintenant:

Le programme ne sera pas d'exécution facile et les solutions adoptées seront souvent injustes. Qui déterminera si une entreprise mérite ou non de bénéficier de la dépréciation? Il y aura à la fois retards et confusion.

Je souhaite que d'autres journaux expriment de telles vues et que ces sentiments se généralisent.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

L'autre élément mentionné par le ministre est le taux d'intérêt. Sur ce point, le Gouvernement a adopté un programme très pratique qui se traduit par la réduction du prix de ses obligations. Des milliers de gens, des centaines de milliers même, je suppose, en sont indignés. Ils ont acheté des obligations au-dessus du pair, à 103, 104 et même 105, et on ne leur offre aujourd'hui que 97 ou 98. Ils sont portés à blâmer le Gouvernement.

J'ai été stupéfait de constater l'autre jour jusqu'à quel point ce sentiment s'est généralisé. Ce n'est pas étonnant car le Gouvernement a tenté par tous les moyens de donner l'impression que ses obligations ne pouvaient pas descendre au-dessous du pair. On n'a rien fait que je sache pour dissiper cette impression et l'idée s'est profondément ancrée dans l'esprit des gens. En 1948 je crois, c'est-à-dire il y a deux ou trois ans, le marché des obligations avait provisoirement fléchi. Je m'étais rendu chez un courtier pour lui demander si le marché se redresserait. Le courtier,—il est vrai qu'il se trouvait à Ottawa durant la guerre et qu'il avait peut-être acquis le complexe de la réglementation,—me répondit que les obligations ne pourraient jamais descendre au-dessous du pair. Peut-on trouver un exemple plus frappant des répercussions de cette trompeuse assurance? L'idée était devenue toute naturelle; elle s'était répandue partout. De fait, je crains que dans les cercles financiers les plus réputés on ait eu l'impression que quelque nouveau secret assurait la maîtrise du marché des obligations. On constate maintenant, évidemment, qu'un des vieux principes s'affirme encore, savoir que les gens n'épargnent que lorsqu'ils y sont encouragés.

Ces deux mesures peuvent nous procurer une certaine satisfaction, mais d'une façon purement négative, tout comme l'échec du Gouvernement à l'égard du contrôle du change étranger, parce que, tout en ne nous attendant pas à ce que le ministre l'avoue, le Gouvernement a reconnu, de fait, qu'il avait eu tort et qu'il avait renoncé à ces deux lignes de conduite.

J'aborde maintenant le plus récent moyen auquel a recouru le ministre pour freiner l'inflation, en imposant des taxes dont la principale est la taxe générale sur les ventes et d'autres taxes sur les denrées. La taxe générale sur les ventes a été haussée du quart. Sur certaines marchandises, elle a été des deux tiers et même de beaucoup plus. Puis, il y a l'impôt sur les sociétés et sur le revenu personnel. Je parlerai d'abord des taxes sur les denrées et de leur influence sur le coût de la vie. Ces taxes agissent contre